

Les Représentant des Parents d'élèves pour chaque classe, de la maternelle, du primaire et du secondaire.

- Les représentants des parents d'élèves sont identifiés en début d'année dans chaque classe de maternelle, primaire et secondaire : 2 parents titulaires et 2 parents suppléants par classe.
- Le représentant est le porte-parole de l'ensemble des parents de la classe auprès des professeurs et de la direction et en aucun cas le représentant de son enfant.
- Le représentant est le trait d'union entre les familles et l'établissement.
- Le parent représentant de classe n'est pas une personne, qui contrôle et revendique, mais un médiateur, qui crée un climat de confiance, favorise la communication et instaure des liens entre l'ensemble des parents et l'équipe éducative.
- Le parent représentant a un devoir de confidentialité et de réserve.

Son rôle :

Auprès des parents de la classe :

- Diffuser et relayer les informations.
Avant de diffuser une information, il faut la recouper, prendre divers avis et utiliser sa «sagesse», juger si c'est un problème de classe ou un cas particulier
- Créer (ou mettre à jour) un groupe WhatsApp des parents d'élèves de la classe afin de permettre aux parents de se connaître, d'échanger des informations relatives à la classe de leur enfant, aux activités de celle-ci.
- Canaliser les propositions et les demandes générales des parents.

Auprès des enseignants :

- Faire le lien entre l'enseignant et les parents d'élèves en partageant sur le groupe WhatsApp des informations (ou rappels) transmises par l'enseignant sur des moments ou activités nécessitant une participation des parents
- Partager toute information importante que l'enseignant souhaite partager ou rappeler aux parents.
- Aider l'enseignant dans les activités pour lesquelles il pourrait avoir besoin d'aide.
- Aider dans les activités scolaires et essayer de trouver des parents qui se portent volontaires aussi.

Auprès de l'établissement :

- Représenter les parents à l'école et, pour cette raison, il peut intervenir sur tout sujet préoccupant les familles : climat de la classe, discipline, emploi du temps, travail en classe, évaluation, travail à la maison, examen de fin d'année, orientation...
- Collecter les contributions/questions/observations des parents relatives à l'établissement afin de les transmettre lors des réunions des différentes instances : conseil de classe, conseil d'école et conseil d'établissement.
- Mobiliser des parents de sa classe, pour appuyer ponctuellement le comité des événements en aidant à la préparation et/ou la tenue de quelques événements clés de l'école.
- Participer au Conseil d'Ecole (2 à 3 fois dans l'année)
- Participer aux Conseils de classe (3 fois dans l'année)
- Participer au Conseil d'établissement pour les parents élus (3 fois dans l'année)

Comment ?

- Lors de la réunion de rentrée avec les enseignants, un parent est 'nommé' parmi les volontaires, **par consensus des parents présents**, comme représentant pour la classe de son enfant.
- Son **nom** ainsi que son **numéro de téléphone** et son **email** seront transmis ensuite à la direction de l'école pour diffusion auprès des parents de la classe.
- Les parents élus au conseil d'établissement seront désignés parmi les représentants des classes lors d'une réunion de tous les représentants, organisée avant la fin du mois de septembre (3 titulaires et 3 suppléants). L'idéal serait d'avoir un représentant par degré : maternelle, élémentaire et secondaire.